



Paris Créteil Versailles

Stagiaires, titulaires, tuteurs, élèves ne paieront pas la facture de la suppression des emplois de stagiaires ! ENSEMBLE, refusons la réforme de la formation !

La suppression au Budget de tous les emplois de stagiaires et la réforme de la formation des enseignants auront à la rentrée des conséquences désastreuses sur les conditions d'exercice et d'affectation de l'ensemble des personnels et sur la réussite de tous les élèves.

Les stagiaires deviennent des moyens d'enseignement affectés à temps complet sur des supports réservés (postes ou moyens provisoires). Privés d'une véritable année de stage, affectés en établissement dès le mois de septembre (avec éventuellement deux heures d'allègement parfois en heures supplémentaires), ils seront « accompagnés » par un professeur référent. Ils devront suivre une formation en plus de leur service (une demi-journée ou une journée par semaine bloquée dans l'emploi du temps). La surcharge de travail risque vite de s'avérer insurmontable !

Les titulaires, du fait de la soustraction de certaines de postes du mouvement verront leur droit statutaire au poste et à la mobilité gravement remis en cause.

A Créteil et à Versailles, le tuteur ou professeur-référent, qui serait retiré de ses classes pour quelques jours ou quelques semaines à la rentrée, devra aussi encadrer entre février et avril un étu-

diant de Master 2 dans le cadre des « stages 108 heures » : la première semaine celui-ci assistera aux cours du tuteur, les deux semaines suivantes, il prendra les classes du tuteur en responsabilité. Celui-ci pourra se consacrer à son enseignant-stagiaire ! A Paris, la formation sera concentrée essentiellement sur le premier trimestre.

Les élèves des stagiaires et des tuteurs pourraient voir ainsi se succéder trois ou quatre enseignants formés ou non dans l'année. Les conditions d'études des jeunes et le fonctionnement des établissements seront gravement perturbés.

En conséquence, nous ne participerons pas à la mise en place de cette réforme qui se fait au détriment des élèves et de tous les personnels, en refusant en particulier toute fonction de tuteur ou de professeur référent dans ces conditions.

Nous exigeons :

- ***la restitution des emplois de stagiaires supprimés au budget 2010***
- ***l'affectation des stagiaires sur des quotités réduites au tiers du service, avec une décharge de service permettant une véritable année de stage où alternent formation et pratique***
- ***la mise au mouvement de tous les postes vacants dans les établissements pour respecter le droit au poste et à la mobilité de tous les personnels***
- ***le retrait de cette réforme de la formation des enseignants.***

Académie :		Commune :	
Établissement :			
Nom et Prénom		Signature	

